



**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
"IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association (loi 1901)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association (loi 1901)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2020

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1- Convention de refacturation de coûts entre IFAW US et IFAW France

Entité concernée :

- IFAW US

Nature et objet : Refacturation des coûts supportés par IFAW US pour 1 478 913 euros au titre des actions de coordination et la gestion des projets internationaux de protection des animaux, la gestion de la bibliothèque IFAW, les conseils sur la collecte des fonds, la communication ou le management des technologies de l'information.

Modalités : Votre association a comptabilisé une charge de 1 478 913 euros au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020.

2- Convention de refacturation de coûts entre IFAW Pays-Bas et IFAW France

Entité concernée :

- IFAW Pays-Bas

Nature et objet : Refacturation des coûts supportés par IFAW Pays-Bas pour 91164 euros au titre de la coordination des actions et des projets européens de protection des animaux.

Modalités : Votre association a comptabilisé une charge de 91164 euros au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020.

3- Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit entre l'association IFAW France et son Fonds de dotation

Entité concernée :

- Fonds de dotation IFAW France

Nature et objet : Votre association a mis à disposition de son fonds de dotation des moyens humains et matériels représentant 94 178 euros.


Modalités : Compte tenu du caractère gratuit de cette convention de mise à disposition, votre association n'a pas refacturé ces coûts au fonds de dotation.

Fait à Paris, le 9 février 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Sébastien MARTINEAU

Associé